



MAIRIE DE NANTERRE

23-AT-0696

ARRETE n° 23-AT-0696
PROROGANT L'ARRETE
23-AT-0394

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation

avenue Pablo Picasso et
allée des Demoiselles
d'Avignon

du 31/07/2023 au 15/12/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0394 en date du 28/04/2023,

Considérant la prise de retard liée aux événements survenus fin juin,

Votre correspondant :

ARRÊTE

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PL/DP
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0394 du 28/04/2023, portant réglementation de la circulation du 97 avenue Pablo Picasso coté pair, jusqu'à la rue des Fontenelles, avenue Pablo Picasso coté impair, de la rue des Fontenelles jusqu'à la rue Edgar Quinet et allée des Demoiselles d'Avignon, sont prorogées jusqu'au 15/12/2023.

Article 2 : Monsieur PEDALE (STPS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE le 26 juillet 2023
le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur PEDALE eric (STPS) epedale@stps.fr

Monsieur TEDJANI nabil (enedis) nabil.tedjani@enedis.fr

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.